

05/10/2017 : Parquet européen: pour une Europe qui nous protège – Rachida Dati (LR, PPE, Fr)

« L'adoption du Parquet européen aujourd'hui en session plénière du Parlement européen est une avancée décisive vers une Europe de la Justice effective. Ce Parquet, une fois mis en place, luttera contre la fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne, et notamment les cas graves de fraude à la TVA transfrontalière, qui coûte chaque année environ 50 milliards d'euros à l'UE », a déclaré Rachida Dati, eurodéputée LR, PPE.

« Cette victoire est une première étape. Alors que vingt États membres seront engagés dans la coopération renforcée pour ce Parquet européen, les États qui demeurent récalcitrants seront convaincus par son efficacité.

D'ailleurs, ce Parquet européen a vocation à voir ses compétences élargies à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée », a ajouté la députée.

« J'y travaille depuis plusieurs années et l'actualité donne raison à mon combat. La lutte contre le terrorisme et la radicalisation appellent à une politique judiciaire forte : le Parquet européen en est la réponse. Un Parquet européen aux compétences élargies est le seul moyen d'empêcher les terroristes et les criminels de profiter de vides juridiques ou d'absence de poursuites d'un État membre à un autre. Les réseaux terroristes exploitent nos failles et nos lacunes. Nous devons nous doter de cet organe européen afin de resserrer les mailles du filet, démanteler ces réseaux et les traduire en justice. De cela dépend l'efficacité de notre réponse judiciaire face à la barbarie », a conclu Rachida Dati.